



PROJET DE CREATION AU SEIN DE LA POLICE MUNICIPALE DE MARSEILLE D 'UN POSTE DE POLICE MOBILE

01 / CONSTAT

Nos structures de proximité sont sollicitées par les habitants pour tous les actes de délinquance et d'incivilité dont ils sont victimes. Ces doléances sont évoquées lors des Conseil de Sécurité de chaque arrondissement afin de trouver les solutions adaptées. Ce dispositif pourrait être amélioré, à la grande satisfaction des Marseillais.

En effet il ressort de ces demandes principalement le manque de lisibilité des services de Police, Nationale ou Municipale. « On ne voit plus de policiers », voilà ce que nous entendons de façon quotidienne.

Nos concitoyens ne peuvent pas signaler des actes qui nécessitent uniquement de la Prévention. Sans une ouverture de procédure judiciaire. (nuisances sonores, comportements d'individus agressifs etc...)

L'absence d'îlotage ou de Police de proximité engendre un climat d'insécurité et d'abandon des quartiers.

La saison estivale est celle pendant laquelle, les conditions (météo, journées plus longues et présence nombreuse de touristes) augmentent d'autant plus ces sentiments.

Le littoral fait déjà l'objet d'un dispositif de surveillance et de quadrillage dont les résultats sont reconnus, mais les **noyaux villageois souffrent du manque de présence policière.**

02/ PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE DE POLICE MOBILE

La tranquillité publique, doit se traiter en priorité par la présence de policiers sur le terrain. Il faut amener les services de Police Municipale sur ces sites, par la création d'un Poste de Police Mobile, constitué d'un véhicule aménagé et de plusieurs policiers. Ce dispositif pourrait faire l'objet d'un élargissement dans le temps et les lieux, il pourrait également s'intégrer dans la préparation des JO de 2024, Certains sites remarquables, pourraient aussi bénéficier de cette présence (Mucem, Parc National, Borely , Notre Dame de la garde etc...), au moment de manifestations ponctuelles.

Missions

- **Assistance lors des contrôles sur les incivilités et contrôles routiers.**
- **Présence sur des points spécifiques pour lesquels des problèmes ont été signalés.**
- **Présence sur des points éloignés des Commissariats de Police ou postes de police , afin de renforcer la présence policière dans ces secteurs.**
- **Recueil des doléances**
- **Point de renseignements pour les touristes**

Fonctionnement :

- Ces postes seraient en point fixe pour une ou plusieurs journées,
- **Les services de la Police Nationale (DDSP Bouches du Rhône) à la vue des polygones de faits constatés, seraient en charge des lieux implantation,**
- Le planning et les lieux feraient l'objet d'une diffusion, relayée par nos Ciq, ainsi que tous les acteurs de proximité,
- Les résultats de ces missions, seraient portées à la connaissance des CSA pour un retour aux participants.

La collaboration entre la Police Nationale et Municipale, est nécessaire pour un bon fonctionnement, d'autres acteurs pourraient y participer, comme les médiateurs sociaux, optimalisant ainsi le dispositif .

La présence de ces Postes de Police mobiles, rassurerait la population, et préviendrait les actes d'incivilités dans nos quartiers.Elle rétablirait le dialogue avec la Police de façon générale, qui fait défaut actuellement.



03/ Dispositifs existants sur le territoire National

Plusieurs villes ont déjà mis en place de tels dispositifs, notamment Cannes et Montpellier, qui sécurisent les points sensibles de leurs agglomérations.

Ce projet a été réalisé par la Fédération des Comités d'Intérêt de Quartier du 8ème arrondissement, après une analyse des demandes des habitants et l'identification d'une solution, à ce manque d'effectif constaté par tous.



M. Guy Barotto
Président de la Fédération des
C.I.Q du 8ème arrdt de la
Ville de Marseille

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Barotto', is written over a light blue background.